

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES :

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

CALENDRIER

Je	4. S ^e . Monique. P L
V. 5. S ^e . Conv. Aug.	L. 8. S. Désiré.
S. 6. S. Jean P. L.	M. 9. S. Oct. Ascens.
D. 7. S. Stanislas.	M. 10 S. Gordien.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

payable d'avance.

UN AN. 15 fr.
SIX MOIS. 8
TROIS MOIS 4
UN NUMERO. 0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE

CIRCULAIRE MINISTERIELLE. (Direction de la comptabilité générale, 1^{er} bureau.) Les traites en remboursement d'avances au service marine seront passées dorénavant par les Trésoriers-payeurs coloniaux, à l'ordre du caissier payeur central du Trésor.

Paris, le 10 septembre 1870.

Monsieur le Commandant,

Les administrations coloniales se remboursent chaque mois des dépenses du service marine au moyen de traites tirées sur le caissier central du Trésor, agissant pour le compte de l'agent comptable des traites de la marine.

Dans plusieurs colonies ces valeurs sont passées par le Trésorier-Paye, à l'ordre du caissier central qui crédite la caisse coloniale de leur montant ; dans d'autres, et les îles Saint-Pierre et Miquelon sont de ce nombre, elles sont remises en échange de numéraire aux fonctionnaires et aux maisons de banque et de commerce.

Il importe d'avoir partout la même manière de procéder, et il peut d'ailleurs résulter des inconvénients, surtout dans les circonstances actuelles, de la négociation des valeurs dont il s'agit. J'ai en conséquence décidé qu'à partir de la réception de la présente dépêche les traites à émettre en remboursement d'avances au service marine seront passées par les Trésoriers-payeurs coloniaux à l'ordre du caissier payeur central du trésor public, auquel je les transmettrai après qu'elles auront été revêtues du visa d'acceptation.

Afin de ne pas diminuer les ressources dont disposent les colonies, j'aurai soin que les envois de traites du caissier payeur central sur lui-même, payables à 20 jours de vue, soient augmentés dans des proportions égales au montant des traites du service marine dont la négociation est dorénavant interdite.

Je vous prie de vouloir bien assurer, en ce qui concerne les îles Saint-Pierre et Miquelon, l'exécution des ordres qui précèdent et de m'accuser réception de la présente circulaire.

Recevez, etc.,

Le Contre-Amiral Ministre de la Marine et des Colonies p.i.,
Signé : D'HORNOY.

DÉPÉCHE MINISTÉRIELLE (Direction du cabinet Bureau des mouvements.)

Versailles, le 2 avril 1871.

Monsieur le Commandant,

Ainsi que vous en avez été informé par le télégraphe, un armistice de 21 jours entre la Prusse et la France a été convenu le 27 janvier et prolongé jusqu'au 1^{er} mars, date de l'acceptation des préliminaires de paix par l'assemblée nationale réunie à Bordeaux.

En vous confirmant ces nouvelles, j'ai l'honneur de vous informer que la conférence chargée d'établir le traité de paix vient de se réunir à Bruxelles et qu'il y a lieu de faire cesser tout acte d'hostilité de la part des forces qui relèvent de votre commandement.

Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente dépêche.

Recevez etc.,

Pour le Vice Amiral Ministre de la marine et des Colonies, et par son ordre :
Le Directeur du Cabinet et des mouvements,

Signé : Ch. PIGEARD.

DÉPÉCHE MINISTÉRIELLE (Direction des Colonies, 2^e bureau.)

Versailles, le 3 avril 1871.

Monsieur le Commandant,

Par lettre du 14 janvier dernier vous me transmettez une pétition que vous ont adressée divers habitants de St-Pierre en vue d'obtenir qu'il soit sursis jusqu'au 1^{er} mai prochain à l'exécution des jugements de police, aux termes desquels ils ont été condamnés à détruire des travaux de revêtement en bois faits à leurs maisons, contrairement aux arrêtés locaux qui les leur avaient interdit.

En présence de l'engagement pris par les contrevenants de se soumettre, à partir de l'époque sus-indiquée, aux prescriptions de l'administration locale, vous avez cru devoir leur accorder le sursis demandé.

Je ne puis que donner mon approbation à la mesure dont il s'agit.

Recevez etc.,

Le Vice Amiral ministre de la marine et des colonies,

Pour le Ministre et par son ordre :

Le Directeur des Colonies,

Signé : ZEPFFEL.

ARRÊTÉ portant émission de traites en remboursement d'avances au service marine.

Saint-Pierre, le 25 avril 1871.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'ordonnance du 31 mai 1838;

Vu l'arrêté du 2 avril 1868;

Attendu qu'il résulte du bordereau récapitulatif des mandats payés pendant le premier trimestre 1871, quela Caisse coloniale a avancé au service marine, pour le compte de l'exercice 1871, une somme de *douze mille six cent cinquante trois francs quatre-vingt treize centimes* qu'il est nécessaire de lui rembourser;

Sur la proposition de l'Ordonnateur,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article 1^{er}. Le Trésorier-Paye de la colonie est autorisé à tirer pour le compte de l'Agent comptable des traites de la marine, sur le Caissier central du trésor public à Paris, des traites à 30 jours de vue, jusqu'à concurrence de la somme de *douze mille six cent cinquante trois francs quatre-vingt treize centimes* à laquelle s'élèvent les dépenses effectuées pour le service marine, pendant le premier trimestre 1871, au compte de l'exercice 1871, et qui se répartissent de la manière suivante, savoir :

Chapitre 4	5,422	fr. 75
— 5	5,750	86
— 6	291	00
— 7	57	23
— 9	388	00
— 10	57	23
— 13	36	86
— 18	650	00

Total. 12,653fr. 93

Art. 2. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 25 avril 1871.

V. CREN.

Par le Commandant :

L'Ordonnateur p. i.,

D'HEUREUX.



ARRÊTÉ accordant un acte de francisation à la goëlette *Marie-Arthur*.

Saint-Pierre, le 28 avril 1871.

Nous, Colonel, Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 17 juillet 1843 réglant les concessions d'acte de francisation à des bâtiments de construction française dans la colonie;

Vu la demande du sieur Jourdan (Louis), tendant à obtenir un acte de francisation pure et simple pour la goëlette de construction française du nom de *Marie-Arthur*, dont il est le propriétaire;

Attendu que toutes les formalités de la loi ont été remplies;

Sur la proposition de l'ordonnateur;

De l'avis du Conseil d'administration,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS:

Article 1^{er}. Il sera délivré un acte de francisation pur et simple à la goëlette de construction française du nom de *Marie-Arthur*, jaugeant trente-neuf tonneaux 93 0/0.

Cette goëlette sera inscrite sur la matricule des bâtiments attachés à la colonie.

Art. 2. L'ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 28 avril 1871.

V. CREN.

Par le Commandant:
L'ordonnateur, p.i.,
D'HEUREUX.

Par décision de son Exc. le Ministre de la marine et des colonies en date du 16 mars 1871, il a été accordé une médaille de 2^e classe en argent au sieur Lessard, Adolphe, inscrit à Cancale f° et n° 330, ex-patron de la goëlette la *Mouette*, pour s'être porté au secours de l'équipage de la goëlette le *Capeianier*, sombrée en mer le 21 mai 1869.

Par dépêche ministérielle datée de Bordeaux 11 mars 1871, (Direction des colonies), avis est donné que M. Lefraper, écrivain de la marine du cadre colonial, provenant de Cochinchine, a été, sur sa demande, autorisé à continuer ses services aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

Par dépêche ministérielle datée de Versailles, « mars 1871, (Direction du personnel. Bureau des troupes, 2^e section), avis est donné que M. Gravié, capitaine d'infanterie de la marine, a été appelé à prendre le commandement de la compagnie de discipline de la marine aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

ADMINISTRATION DE LA MARINE.

SERVICE DES HÔPITAUX.

L'administration de l'hôpital maritime croît devoir rappeler à MM. les armateurs et capitaines que, aux termes des règlements, les marins du commerce, pour être admis à l'hôpital, doivent être munis d'une demande d'admission signée par le capitaine ou la

maison qui s'engage au remboursement des frais de traitement.

Elle invite MM. les capitaines et armateurs à se conformer, pour la rédaction de cette demande, à la formule qui fait suite au présent avis, et appelle toute leur attention sur la nécessité d'indiquer d'une façon précise la qualité du malade, ainsi que le nom du bâtiment sur le rôle duquel il se trouve porté. L'inobservation de cette règle aurait pour conséquence l'exclusion de la partie responsable du bénéfice de la taxe réduite, spéciale au personnel de la marine de commerce.

FORMULE DE DEMANDE D'ADMISSION.

Le soussigné (armateur, consignataire ou capitaine), s'engage envers l'administration de la colonie à rembourser tous les frais qu'occasionnera le traitement à l'hôpital maritime de Saint-Pierre du sieur (nom et prénoms du malade), embarqué en qualité de (grade ou emploi) sur le (nom du navire), du port de...

Saint-Pierre, le 1871.

ÉTAT de la quantité de produits de pêche expédiés de Saint-Pierre, du 1^{er} janvier au 1^{er} mai 1871.

DÉSIGNATION des PRODUITS EXPORTÉS.	PENDANT le mois d'AVRIL.	TOTAL au 1 ^{er} MAI 1871.	PENDANT LA PÉRIODE correspondante de 1870.	DIMINUTION en 1871.
			1870.	en 1871.
Morue sèche.....	276,651 k.	645,220 k.	921,871 k.	1,575,159 k.
Morue verte.....
Huile de foie de morue.....
Rognes.....
Isues de morue.....

L'Agent chargé des Douanes,
J. LARUE.

Vu: L'ordonnateur p.i.,
D'HEUREUX.
Ed. LITTAZÉ.

PARTIE NON OFFICIELLE

La souscription en faveur des victimes de la guerre, en France, a donné lieu parmi certaines classes de la population américaine à des manifestations du caractère le plus dévoué et le plus noble. Il faut citer entre autres l'appel fait par M^{me} Othille Boutillon aux dames américaines, qu'elle prie de contribuer

par des dons en argent ou en nature au soulagement des habitants de notre pays qui ont eu à souffrir de l'invasion germanique. Cet appel, tout empreint d'un esprit évangélique, a été entendu, et des dons de toute espèce, principalement en vêtements, se sont accumulés et doivent prendre sous peu la route du Havre.

Il en a été de même à Boston, où des associations de dames ont prêté un concours empressé à une souscription du même genre. Cette intervention ostensible et personnelle du sexe féminin dans des actes de bienfaisance n'a rien qui doive surprendre. En Amérique les femmes ont le même esprit d'initiative et la même intelligence de la puissance de l'association que les hommes. Elles en ont donné la preuve à l'époque de la guerre civile, durant laquelle les femmes du Sud suppléaient à l'absence des produits industriels en tissant de leurs mains l'étoffe qui devait les vêtir, elles et leur famille, tandis que les femmes du Nord coopéraient d'une manière active à la création et à la conduite des ambulances.

UN ÉPISODE TOUCHANT DU SIÈGE DE PARIS. par un témoin oculaire.

Dans la nuit du 8 au 9 janvier — la rive gauche de la Seine n'oubliera jamais cette date — vers minuit et demi, je fus réveillée par un sifflement suraigu assez semblable à celui d'une fusée gigantesque, se rapprochant avec une vertigineuse rapidité. Quelque chose que je ne voyais pas, que je devinai, dont je sentais avec un battement de cœur la redoutable arrivée, fendit l'air directement au-dessus de ma tête, dépassa la maison et fut presque immédiatement suivi d'une détonation sourde: c'était la première des nombreuses bombes qui devaient atteindre la rue du Cherche-Midi.

Je me dressai sur mon lit, serrant tout contre moi le pauvre petit enfant qui, depuis cinq semaines seulement, était venu au monde dans ce triste Paris assiégié, tandis que son père guerroyait en province.

Il se fit du bruit dans la maison, des volets se fermèrent, un poste de garde nationale du voisinage fut irrupcion dans la rue, échangeant avec les curieux des fenêtres des réflexions moitié terrifiées, moitié goguenardes, et rentra précipitamment.

C'est que les feux des batteries de Châtillon, — ce Châtillon que nous avions su reprendre et que nous n'avons pas su garder! — paraissaient converger sur un point inconnu, le Val-de-Grâce, le Panthéon ou Saint-Sulpice, sur le chemin duquel notre rue des Missions se trouvait directement, et que les crépitements sinistres se succédaient sans interruption.

A travers les lames entr'ouvertes de mes persiennes, je voyais l'établissement des frères de Saint-Nicolas, qui me faisait face, s'éclairer rapidement. Des ombres s'agitaient devant les vitres closes. Les cent frères instructeurs se hâtaient de faire évacuer les dortoirs à leurs mille quatre-vingts élèves pour les diriger vers les caves.

Je venais de compter vingt-deux explosions autour de nous, lorsqu'il s'en produisit une plus violente encore, que des clamours désespérées suivirent aussitôt. C'étaient des voix

d'enfants parmi lesquelles on distinguait les hurlements de douleur des blessés et des cris de terreur folle.

Un projectile énorme, pénétrant par la toiture dans le dortoir de Saint-Nicolas où quelques retardataires se trouvaient encore, venait d'y tuer cinq enfants et d'en blesser quatre autres.

L'étreinte dont j'enveloppai mon pauvre enfant fut si forte qu'il s'éveilla en pleurant. Dans un coin, la femme de chambre poussait des sanglots convulsifs, qu'elle n'interrompait que pour réciter à haute voix, en flamand, toutes les prières de son pays.

C'est que brutalement, complètement, le danger nous apparaissait proche, immédiat, horrible. Tout autour de nous on entendait des écroulements et des voix stridentes de femmes effrayées. Une maison en construction touchant la nôtre reçut un projectile dans ses charpentes inachevées, qui s'abattirent.

J'ouvrais tout grands les yeux, pour mieux voir le mur se fendre ou le plafond s'effondrer. Parfois j'interrompais ma prière — car je priais du fond de l'âme comme je n'avais jamais prié — pour courber involontairement le front : c'était une bombe, c'était peut-être la mort qui passait.

On les entendait naître en quelque sorte, tout là-bas au loin : elles approchaient avec des piétinements de chevaux au galop, des grésillements d'incendie, des crépitements du chemin de fer aérien. Où s'arrêteraient-elles ?

Une grande heure s'écoula lente... lente ! un heure d'agonie. Et je comptais toujours. Soixante-cinq obus avaient dépassé mon toit sans l'atteindre. Au soixante-sixième, mon courage passif était à bout. M'habillant à demi, je courus chez ma mère malade, âgée, que j'espérais trouver endormie encore du lourd sommeil fiévreux que je lui avais vu la veille.

— Ma mère, dis-je en entrant, te sens-tu la force de chercher avec moi un abri ?

Elle me regarda étonnée.

— Un abri ? où donc ?

— Dans les caves.

— Bah ! fit-elle en secouant la tête, mourir là-bas d'une fluxion de poitrine ou d'un éclat d'obus dans mon lit ! ... je préfère mourir ici.

— En ce cas, je ne t'abandonnerai pas. Je reste... avec cet enfant.

Ce dernier mot changea sa résolution. Péniblement elle se leva et me suivit toute chancelante, tandis que j'assemblais à la hâte ce qui me paraissait le plus précieux : une couverture et un châle pour mon pauvre bébé.

La femme de chambre affolée ne cessait de crier en flamand : « Descendons, madame, descendons. » L'escalier était rempli de locataires qui cherchaient comme nous un asile plus sûr. La loge du concierge, sombre, voûtée, située sous l'escalier et sur une cour étroite nous parut un abri suffisant, dix-neuf personnes, presque toutes des femmes, s'y pressèrent dans les attitudes les plus diverses de l'effarement et dans les toilettes de nuit les plus pittoresques. Les hommes étaient aux remparts.

On pleurait dans les groupes, on racontait surtout. Les heures passèrent, lugubrement écourtées, de minute en minute, par une explosion ; les frissons de terreur crispaient les

visages, mais être ensemble paraissait avoir diminué le sentiment du danger.

A cinq heures et demie du matin, un des assistants se risqua dans la rue et reparut l'air triste.

— C'est fini, nous disait-il ; le feu n'est plus dirigé de ce côté, nous pouvons rentrer chez nous.

Il n'avait pas achevé, que la maison recevait une commotion soudaine ; une lumière foudroyante illuminait les fronts pâlis ; une bombe traversant, de part en part, le sixième étage, venait de tomber dans la cour, trouant les murs, dérochant les balcons, brisant les vitres et nous épargnant !

Vous souvenez-vous du tableau de Gérôme à l'une de nos dernières expositions : *La réception des ambassadeurs japonais à la cour de France* ? Eh bien ! ce fut en ce moment, dans notre refuge, le pendant de cette peinture critiquée. Dix-huit personnes se jetèrent à terre dans la posture japonaise, plus préservatrice qu'élégante, recommandée en temps de bombardement.

Je demeurai immobile sur ma chaise basse, croyant naïvement faire un rempart de mes deux bras à mon pauvre bébé contre les verres brisés qui pleuvaient sur nous.

La première stupeur passée, on se releva, on se compta, il n'y avait pas de blessés. Un vieillard prononçait des paroles incohérentes : quelques heures après il était frappé d'apoplexie. Une jeune fille infirme sanglotait dans les bras de sa mère : elle devait mourir de frayeur cinq jours après.

— C'est votre petit ange qui nous a protégés, me dit une femme en embrassant les mains du cher mignon que j'avais fait baptiser la veille.

La porte d'entrée fut tout-à-coup violemment ébranlée. Le poste des pompiers envoyait des hommes visiter la maison frappée.

— Le feu est au quatrième étage, crie une voix.

Les locataires du quatrième s'élancèrent effarés dans l'escalier. Ceux du sixième se lamentaient en face des ouvertures béantes pratiquées dans leur domicile ; s'ils y furent restés ils étaient morts. Le feu n'était pas dans la maison, mais dans celle du fond de la cour ; un éclat d'obus enflammé l'avait communiqué à un paquet de linge sur lequel il était tombé par la fenêtre brisée. On l'éteignit promptement.

Au jour, chacun remonta chez soi, prêt à braver un danger non moins réel, non moins incessant, celui du bombardement en plein soleil, alors que le bruit de la circulation et des voitures couvre le sifflement précurseur des obus.

Quelle journée ! ... on allait et venait dans son intérieur, morne, tressaillant à chaque explosion lointaine, s'arrêtant à chaque détonation rapprochée, n'osant regarder en face de soi l'établissement de Saint-Nicolas mutilé, ni dans la cour, semée de plâtres, de verres et de débris.

Je voulus fuir ce malheureux quartier St-Germain : je tentai de trouver un fiacre pour transporter ma mère sur la rive droite. Il y avait encore à cette époque quelques fiacres dans Paris.

Ma messagère fit le tour des stations déserte

tes, hélâ vainement quelques cochers qui lançaient leurs bêtes à une allure inusitée, et ne recueillit en fin de compte que des réponses négatives..

— Rue des Missions, ma petite mère, dit l'un d'eux, il pleut des bombes par là ; il n'y a pas de presse à y aller.

Un autre eut un ricanement mauvais qui sentait d'une lieue son Belleville.

— Vraiment ! ... elle est malade, votre bourgeoise ? ... faut la porter ailleurs ? ... faut la sauver des bombes ? v'là-t-il pas ! ... quel malheur, quand elle ferait bien place à d'autres, ça ne serait jamais qu'un aristote de moins dans Paris.

Il fallait coucher rue des Missions. La nuit tombait, et le bombardement redoublait d'intensité. On étendit sur le sol de la moins humide des caves, une natte et des paillasse. On descendit des fauteuils, des chaises, des chufferettes, une lampe. Les malheureux bombardés se réunirent dans cet asile, et la vie des caves commença.

POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Stella-Maris* est partie pour Sydney, avec la correspondance de la colonie pour les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe, vendredi dernier 28 avril.

La goëlette postale *Stella-Maris* partira pour Sydney, le Jeudi 11 mai prochain, avec la correspondance de la colonie pour l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique.

On recevra à la Poste, le mercredi jusqu'à 6 heures précises du soir, les lettres affranchies en numéraire au guichet du bureau.

Les lettres affranchies en timbres-poste pourront être jetées dans la boîte supplémentaire de la rue Joinville jusqu'à 8 heures 3/4 et dans la boîte du bureau de la Poste, jusqu'à 9 heures précises.

Avis important.

Lettres de France à destination de la côte Est et de la côte Ouest de Terre-Neuve.

Modèle d'adresse recommandé pour la sûreté de la transmission des correspondances pendant la campagne de pêche, soit du 1^{er} avril au 29 septembre :

VOIE D'ANGLETERRE
(Par Liverpool et Halifax).

(1)

Monsieur N.

A bord du navire le.
faisant pêche au havre de (2)....

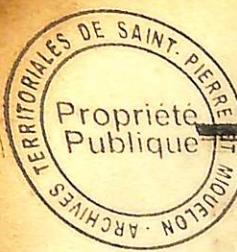
SYDNEY
(Cap Breton, — Nouvelle-Ecosse).

NOTA. — Eviter de mettre le mot *Terre-Neuve* sur l'adresse.

Il est essentiel d'affranchir, sans quoi les vaguemeutes des bâtiments de guerre français, chargés de prendre les lettres à la poste de Sydney, incertains de rencontrer les destinataires et d'être remboursés de leurs avances, ne pourraient s'en charger.

(1) Emplacement du timbre d'affranchissement : (0 fr. 80 c. pour une lettre simple).

(2) Nom du havre de pêche.



ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

25 avril. — Dagort, Jean-Baptiste.
id. Dufour, Hippolyte-François.
26 id. Legent, Marie-Eugénie.
28 id. Bidet, Joseph-François.
id. Lemasse, Elisa-Victorine.

MARIAGES.

26 avril. — Forgeard, Pierre-Julien-François,
marchand boucher, avec Tatty, Elisa, sans profession.

DÉCÈS.

24 avril. — Bouvet, Jean-Marie, marin, âgé de 34 ans, né à Saint-Méloir-des-Ondes (Ille-et-Vilaine).

25 avril. — Dufeil, Malo-Guillaume, marin, âgé de 17 ans, né à Laville-ès-Nonais (Ille-et-Vilaine).

28 avril. — Beaudinet, Patrice-Joseph, marin, âgé de 50 ans, né à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).

29 — Joubé, François-Julien, marin, âgé de 18 ans, né à Plixix, (Côtes-du-Nord).

30 avril. — Lory, Charles, marin, âgé de 38 ans, né à Dol (Ille-et-Vilaine).

1^{er} mai. — Gillon, Marie-Auguste, âgée de 31 ans, gendarme, né à Verdun (Meuse).

1^{er} mai. — Robert, Maximilien-Léon, âgé de 8 mois, né en cette île.

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

PORTE DE SAINT-PIERRE

BATIMENTS DU COMMERCE.

avril.	ENTRÉES.	VENANT DE :
26.	Granvillaise, c. Barbu, sel.	Saint-Martin.
	— Bois-Rosé, c. Lericquier, div. march.	Granville.
27.	Dadin, c. Deliste, div. march.	Saint-Malo.
28.	Victoria, c. Hervé, sel.	Saint-Malo.
	— Saint-Louis, c. Le Fèvre, sel.	St-Valery-en-Caux.
	— Marie-Louise, c. Ferreutin, div. march.	Saint-Malo.
	— Etoile-des-Mers, c. Basnier, sel.	Granville.
29.	Belle-Rebecca, c. Buisson, sel.	Fécamp.
	— Marie, c. Nothias, sel.	Sézanne.
	— Eugénie-Marie, c. Costard, sel.	Granville.
	— Georges-Auguste, c. Massu, sel.	Granville.
	— Eugénie, c. Boulard, sel.	Saint-Martin.
1 ^{er}	Jeune-Hippolite, c. Blanchet, sel et div. m.	Granville.
	— Hippolite, c. Richard, div. march.	Saint-Malo.
	— Georges, c. Auguet, sel.	Saint-Martin.
	— Joseph-Legal, c. Blondel, sel et div. m.	St-Martin.
	— Mauve, c. Bourdaze, sel et div. march.	Cette.
2.	Bonté-du-Pêcheur, c. Nové, div. march.	Dieppe.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

		Charlestow.
24.	Hilda, c. Hervé,	
26.	Granvillaise, c. Barbu.	Banc.
	— Amélie, c. Hue.	id.
	— Christophe-Colomb, c. Duval.	id.
	— Prosper-Corue, c. Blondel.	id.
27.	Mathilde, c. Le Gallais.	id.
	— Tour-Malakoff, c. Rachinel.	id.
	— Espérance n° 2, c. Laty.	id.
	— Jeune-Lucy, c. Lafargue.	id.

28.	Saint-Louis, c. Le Fèvre.	id.
	— Alliance, c. Horlaville.	id.
	— Duguay-Trouin, c. Duhamel.	id.
	— P. F. c. Coquais.	id.
	— Ella, c. Chartier.	id.
	— Marie-Gabrielle, c. Guesnon.	id.
	— Deux-Louise, c. Girault.	id.
	— Ferdinand, c. Licher.	id.
	— Le Jules, c. Lamperrière.	Golfe.
29.	Belle-Rebecca, c. Buisson.	Banc.
	— Etoile-des-Mers, c. Basnier.	id.
	— Jacques, c. Fiquet.	id.
	— Coquette, c. Joly.	id.
	— Georges-Auguste, c. Massu.	id.
	— Charles-Gustave, c. Ledun.	id.
	— Marie, c. Nothias.	id.
	— Reine-Blanche, c. Souvestre.	id.
	— Pierre-Antoine, c. Boissel.	id.
	— Douze-Juillet, c. Huet.	id.
	ter. Bayonnaise, c. Besnier.	id.
	— Georges, c. Auguet.	id.
	— Marie-Pauline, c. Jamet.	id.
	— Bois-Rosé, c. Le Riquier.	id.
	— Aimable-Marie, c. Gautier.	id.
	— Louis, c. David.	id.
	— Dadin, c. Delisle.	id.
	— Victoria, c. Hervé.	id.
	— Pauvre-Orpheline, c. Landegrène.	Golfe.
	— Jeune-Hippolite, c. Blanchet.	Banc.
2.	Iris, c. Guénon.	id.
	— Eugénie, c. Boulard.	id.

ANNONCES & AVIS

VENTE PUBLIQUE

ET AUX ENCHÈRES

Jeudi prochain 15 mai courant, à 1 heure après-midi, en la salle d'audience du tribunal de 1^{re} Instance de la colonie, par le ministère du notaire soussigné, il sera procédé à la vente publique et aux enchères, d'une maison en bois, sise à Saint-Pierre rue du Barachois appartenant à MM Pinson frères, avec le droit au bail du terrain sur lequel elle est construite.

Mise à prix, *quatre mille cinq cents francs, ci* 4,500

Pour tous renseignements avant la vente, s'adresser à M. Salomon, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Saint-Pierre, le 1 mai 1871.

Le Notaire,

Ch. SALOMON.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ, ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT LES IMMEUBLES SUIVANTS :

1^o La grève Beaubassin — Un grand magasin avec presse à morue — Une saline et la plus grande partie du quai connu sous le nom de *quai Américain*.

2^o La grève Frémont — divers magasins — maison d'habitation — cale — deux jardins, etc., etc.

S'adresser à M. Herpin à Granville ou à M. F. Pépin à Saint-Pierre.

MM. FRECHON

ont l'honneur d'informer MM. les négociants et armateurs de S^t-Pierre, qu'on trouvera dans leur magasin.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT

POUR

PÈCHE DE LA MORUE

PÈCHE DU HARENG

ROGUES DE MORUE

DÉCLARATIONS D'ARMEMENT

EXTRAITS DE RÔLE D'ÉQUIPAGE.

ET

TRAITES DU COMMERCE

L'OPINION PUBLIQUE

JOURNAL hebdomadaire,

politique et littéraire

composé de 4 pages de gravures, de 8 pages de texte, publié à Montréal (Canada), donne toutes les nouvelles d'Europe transmises par le câble transatlantique, et fait connaître les institutions d'un pays qui est resté Français de cœur, malgré sa séparation de la Mère-patrie.

ABONNEMENT franco et payable d'avance :

1 an 30 francs 1/2 « 18 francs 90 centimes »

S'adresser pour les abonnements, à S^t-Pierre, à M. F. LEBUF, agent.

Toutes fournitures ou avances de quelque espèce qu'elles soient, ne seront reconnues par la maison Veuve F. Le Pomellec et fils, que sur la présentation de ses bons.

Le Représentant,

J. L. VINCENT.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 25 avril au 1^{er} mai 1871.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
25	757	759	4 5	5			N.-O.	2	Ci-Cu-Str.
26	764	765	5	5			S.-O.	1	Ci-Cu-Str.
27	763	763	5 8	7 5			N.-E.	3	Ni.
28	765	766	4 5	6			N.	3	Ci-Cu-Str.
29	765	763	5 8	8 5			N.-O.	2	Ci-Str.
30	760	757	4	4 5			S.-E.	2	Ni.
1	751	750	9 5	8 5			S.-O.	1	Pluie. Brume.
									Pluie.